

Démarche : DDAS 33 - Demande de logement

Organisme : Pôle Régional Logement

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Dépôt d'une demande de logement social (contingent préfectoral et ASFL)

Déposer ma demande de logement social

Explication

NOM

Prénom

Situation familiale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Célibataire
- Marié(e)
- Veuf/veuve
- Pacsé(e)
- En concubinage
- En cours de séparation

Numéro de téléphone personnel

Adresse électronique personnelle

DDAS 33 - Demande de logement

Adresse électronique professionnelle

Date du dépôt initial de numéro unique

Date à retrouver sur l'attestation numéro unique.

Nombre de personne à loger

Revenu fiscal de référence de l'année 2023 (avis d'imposition 2024)

Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent indiquer leurs propres revenus N-1.

Typologie de logement souhaité

La typologie du logement dépend du nombre de personnes à loger.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- T1
- T2
- T3
- T4
- T5
- T6

Localisation souhaitée en Gironde

Commune

Commune

Commune

Renseignements complémentaires

Pièces justificatives OBLIGATOIRES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation numéro unique

Document avec un QR code

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- CERFA 14069 complété

DDAS 33 - Demande de logement

Vous avez dû compléter ce document lors de la demande de numéro unique, si besoin, vous pouvez télécharger et compléter le document ci-joint.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Demande de logement social de la préfecture de la GIRONDE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la pièce d'Identité recto verso

A fournir pour toutes les personnes majeures qui vont occuper le logement et, en cas de nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis d'imposition ou de non-imposition 2024

Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis d'imposition ou de non-imposition 2025

Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie des trois derniers bulletins de salaire de chaque personne salariée devant occuper le logement ou copie de la notification France Travail

Copie des justificatifs des ressources « autres » : CAF, RSA, bourse, pensions perçues ou versées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'hébergement

3 dernières quittances de loyer

OU

Hébergement en camping, hôtel: copie de facture

OU

Hébergement structure d'accueil: attestation de la structure.

OU

Hébergement chez un particulier: Attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de la personne qui héberge

OU

Congés ou préavis pour vente : Copie du compromis de vente ou du préavis avec copie du contrat de location.

OU

Personne sans domicile fixe : Attestation par un travailleur social, une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement

OU

Procédure d'expulsion: Copie du commandement de payer ou de l'assignation à comparaître ou du jugement prononçant l'expulsion ou du commandement de quitter les lieux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'arrêté fonctionnaire ou de titularisation.

Pièces justificatives à fournir pour les situations particulières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

DDAS 33 - Demande de logement

Copie de l'arrêté de mutation pour les personnes arrivant dans le département ou une attestation du RH PRÉCISANT LA COMMUNE D'AFFECTATION

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Famille ou couple

Copie du livret de famille ou de l'enregistrement du PACS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Enfant >16 ans

Copie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Divorce ou séparation

Copie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation précisant la garde des enfants, et fixant la pension alimentaire pour les personnes. Si divorce en cours, joindre un justificatif de l'avocat du demandeur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Agent contractuel

Copie du ou des contrats de travail prouvant une durée de plus d'un an de travail au sein de la fonction publique d'Etat.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Grossesse

Copie du certificat de grossesse supérieure à 3 mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Logement non décent, impropre à l'habitation, insalubre ou dangereux

Copie du document établi par un service public (vous adresser au service hygiène de votre commune), copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Violences familiales

Copie du prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou du dépôt de plainte.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Handicap

carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Raisons de santé

certificat médical récent.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout autre document que vous pensez utile

En cas de difficultés sociales vous pouvez vous faire accompagner par une assistante de service social ou le bureau en

DDAS 33 - Demande de logement
charge de l'action sociale de votre administration.